

ANNEXE I

FORMULAIRES DE DÉCLARATION D'UN AVANTAGE REÇU OU ACCEPTÉ

(Article 29)

FORMULAIRE N° 1 — DON, MARQUE D'HOSPITALITÉ OU AVANTAGE VALANT PLUS DE 100\$

Nom de la ou du membre du Conseil		Sabrina Roy	
Déclaration à la greffière ou au greffier			
<i>Je déclare avoir reçu le don, la marque d'hospitalité ou l'avantage, d'une valeur de plus de 100\$, décrit ci-dessous :</i>			
1. Nom de la donatrice ou du donateur		2. Date	
Festival Country Saloon		9 juin 2023	
3. Description du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage			
2 billets de spectacles VIP			
4. Circonstances de la réception du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage			
en tant que conseillère municipale			
Signature de la ou du membre du Conseil		Date de la déclaration	
Sabrina Roy		20 juin 2023	

FORMULAIRE N° 2 — DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AVANTAGES TOTALISANT PLUS DE 100 \$

Nom du membre du Conseil		Sabrina Roy	
DÉCLARATION AU GREFFIER			
<i>Je déclare avoir reçu, de la même personne, à l'intérieur d'une période de six mois, les dons, les marques d'hospitalité ou les avantages décrits ci-dessous, lesquels totalisent une valeur de plus de 100\$:</i>			
1. Nom de la donatrice ou du donateur		2. Période couverte	
Grand Prix de Trois-Rivières		Du 4 au 6 août 2023	
3. Description des dons, des marques d'hospitalité ou des avantages			
2 billets pour la loge du Président			
4. Circonstances de la réception des dons, des marques d'hospitalité ou des avantages			
en tant que conseillère municipale			
Signature de la ou du membre du Conseil		Date de la déclaration	
Sabrina Roy		24 août 2023	